

DÉNONCIATIO...

INFORMATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District Québec
Localité Québec
Dossier 200-01-159202-112
Événement 223-110920001

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
District of
Locality of
Record
Case Number

PPCP au dossier Jean-Roch Parent (AP6040)
Les présentes constituent la dénonciation de Angèle Lamontagne (OL4501)

CPPA on file
This is the information of

Occupation Agente de Liaison
Adresse Agent de liaison (CNCA)
5005, boul. Pierre-Bertrand
Québec, Québec, G1K 7W2

Occupation
Address

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire que Robert MITCHELL (001) (M)

who states: I have reasonable grounds to believe that

né(e) le 1960-01-11
permis de conduire
adresse 763, 14e Avenue
Richelieu, Québec, J3L 5W5

born on
driver's
licence
address

223-110920001

Concernant Robert MITCHELL (001)

1. Le ou vers le 20 septembre 2011, à Québec, district de Québec, a sciemment transmis à plusieurs personnes une menace de causer la mort ou des lésions corporelles à J.C., commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité prévue à l'article 264.1(1)a)(2)b) du Code criminel.

223-110920001

Concernant Robert MITCHELL (001)

2. Le ou vers le 20 septembre 2011, à Québec, district de Québec, a sciemment transmis à plusieurs personnes une menace de causer la mort ou des lésions corporelles à B.S., commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité prévue à l'article 264.1(1)a)(2)b) du Code criminel.

223-110920001

Concernant Robert MITCHELL (001)

3. Le ou vers le 20 septembre 2011, à Québec, district de Québec, a sciemment transmis à plusieurs personnes une menace de brûler, détruire ou endommager un bien meuble ou immeuble, soit: des biens meubles appartenant à B.S., commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité prévue à l'article 264.1(1)b)(3)b) du Code criminel.

C'est pourquoi je demande justice et je signe

Therefore I pray justice be done and I sign

Handwritten signature of Angèle Lamontagne

Dénonciateur

Informant

Declarations and affirmations for the complainant

Declarations and affirmations for the informant

À Québec, le 21 septembre 2011
Vicky Babin...JB4313

At

Handwritten signature of Vicky Babin

Juge de paix (en majuscules)

Justice of the peace (in block)

Juge de paix

Justice of the peace

1. GREFFE

1. COURT OFFICE

CHOIX

Le _____

Présent _____

Le prévenu est inculpé d'une infraction autre que celles mentionnées aux articles 469 et 553. Conformément aux dispositions de l'article 536, du Code criminel, la dénonciation lui est lue et il est appelé à faire son choix dans les termes suivants :

vous avez le choix d'être jugé par un juge d'une cour provinciale sans jury et sans enquête préliminaire; ou vous pouvez choisir d'être jugé par un juge sans jury; ou encore vous pouvez choisir d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury. Si vous ne faites pas ce choix maintenant, vous êtes réputé avoir choisi d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury. Si vous choisissez d'être jugé par un juge sans jury ou par un tribunal composé d'un juge et d'un jury ou êtes réputé avoir choisi d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury, une enquête préliminaire ne sera tenue que si vous ou le poursuivant en faites la demande. Comment choisissez-vous d'être jugé ?

Le prévenu choisit d'être jugé par un juge d'une cour provinciale sans jury et sans enquête préliminaire (554)

Il plaide Coupable Non coupable

Le prévenu choisit d'être jugé par un juge sans jury (558)

Le prévenu choisit d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury (468-471)

Le prévenu n'a pas fait de choix ou est réputé avoir choisi d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury (536 (2), 565)

Le choix est reporté à l'étape orientation/déclaration

Juge

ELECTION

On _____

Present _____

The accused is charged with an offence other than an offence mentioned in sections 469 and 553. According to the provisions of section 536 of the Criminal Code, after the information has been read to him/her, the accused is put to an election in the following words:

You have the option to elect to be tried by a provincial court judge without a jury and without having had a preliminary inquiry; or you may elect to be tried by a judge without a jury; or you may elect to be tried by a court composed of a judge and a jury. If you do not elect now, you shall be deemed to have elected to be tried by a court composed of a judge and a jury. If you elect to be tried by a judge without a jury or by a court composed of a judge and a jury or are deemed to have elected to be tried by a court composed of a judge and a jury, you will have a preliminary inquiry only if you or the prosecutor requests one. How do you elect to be tried?

The accused elected to be tried by a provincial court judge without a jury and without a preliminary inquiry (554).

He/she pleaded Guilty Not guilty

The accused elected to be tried by a judge without a jury (558).

The accused elected to be tried by a court composed of a judge and a jury (466-471).

The accused did not elect or is deemed to have elected to be tried by a court composed of a judge and a jury (536 (2), 565).

The election is made at the orientation/declaration stage.

Judge

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

La tenue d'une enquête préliminaire est demandée par le prévenu le poursuivant (536(4.1))

Du consentement du prévenu et du poursuivant, le prévenu est renvoyé pour subir son procès (549)

Juge

PRELIMINARY INQUIRY

A preliminary inquiry is requested by the accused the prosecutor (536(4.1))

With the consent of the accused and the prosecutor, the accused is committed to trial (549).

Judge

NOUVEAU CHOIX

Le _____

Présent _____

Le prévenu choisit d'être jugé par un juge d'une cour provinciale (561) : La dénonciation lui est lue et il plaide Coupable Non coupable

Le prévenu choisit d'être jugé par un tribunal composé d'un juge et d'un jury (art. 561)

Le prévenu choisit d'être jugé par un juge sans jury (art. 561)

Du consentement du prévenu et du poursuivant, le prévenu est renvoyé pour subir son procès (549).

Juge

RE-ELECTION

On _____

Present _____

The accused elected to be tried by a provincial court judge (561) : Information was read to him and he pleaded Guilty Not guilty

The accused elected to be tried by a court composed of a judge and a jury (s. 561)

The accused elected to be tried by a judge without a jury (s. 561)

With the consent of the accused and the prosecutor, the accused is committed to trial (549).

Judge

JURIDICTION EXCLUSIVE ET ABSOLUE

Le _____

Présent _____

Le (la) prévenu(e) _____
Comparaît et la dénonciation lui est lue

Vu qu'il s'agit d'un acte criminel de la juridiction exclusive de la Cour supérieure, le prévenu est envoyé :

pour subir son enquête préliminaire à sa demande celle de la poursuite

subir son procès à la Cour supérieure

Vu qu'il s'agit d'un acte criminel de la juridiction absolue d'un juge d'une cour provinciale, il est requis de répondre à l'inculpation. Il plaide Coupable Non coupable

Juge

EXCLUSIVE AND ABSOLUTE JURISDICTION

On _____

Present _____

The accused _____
Appeared and information was read to him/her

Considering this is an indictable offence under the exclusive jurisdiction of the Superior Court, the accused is committed to:

have his/her preliminary inquiry at his/her request at the prosecution's request

stand trial in the Superior Court.

Considering this is an indictable offence under the absolute jurisdiction of a provincial court judge, he/she is called upon to plead to the charge.

He/she pleaded Guilty Not guilty

Judge

PARTIE XXVII

Le _____

Présent _____

27/09/11
Juge de paix

Le défendeur comparaît et la plainte lui est lue. Il plaide Coupable Non coupable

Juge de paix

PART XXVII

On _____

Present _____

Justice of the Peace

The defendant appeared and the complaint was read to him. He pleaded Guilty Not guilty

Justice of the Peace